

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 12/07/2019

De la parole aux actes : des arbitrages forts attendus, dès cet été, par les fédérations de l'aide à domicile

Les dernières expressions publiques et nominations dans le secteur du Grand âge sont les signes d'une prise de conscience politique et sociétale.

Au plus haut niveau de l'État, le Premier ministre l'a assuré, la réforme Grand âge et autonomie sera « *un marqueur social fort de ce quinquennat* ». Puis, la ministre des Solidarités et de la Santé a présenté les premières pistes du projet de loi et a annoncé des mesures de soutien, à court terme, spécifiquement orientées vers le secteur de l'aide à domicile, dès le PLFSS 2020. Enfin, la mission confiée à Myriam El Khomri témoigne que l'enjeu de valorisation des professionnels intervenant à domicile a été mesuré.

Stop aux mesurette : il faut un investissement supplémentaire 2,8Md€ dès 2021 pour l'aide à domicile !

Coté financeurs, l'Assemblée des départements de France a récemment rejoint la position de la CNSA, en reconnaissant le rôle multiple des intervenants à domicile, y compris leurs dimensions relationnelle et préventive. Enfin, le Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle s'est associé, la semaine dernière, aux acteurs du territoire pour tirer la sonnette d'alarme. Une démarche rare, formalisée par un courrier au ministère, pour rappeler que la crise du secteur de l'aide aux personnes âgées et handicapées concerne tout autant les services à domicile, en première ligne pour répondre au souhait des Français de vouloir vieillir à domicile.

Suite aux récentes annonces faites par Mme Buzyn, lors du dernier Conseil de la CNSA, l'ensemble du secteur rappelle avec force que la politique d'aide et d'accompagnement des personnes âgées ou en situation de handicap à domicile ne saurait se satisfaire d'un coup de pouce social déconnecté d'une véritable politique de fond ambitieuse et pérenne.

Le secteur de l'aide à domicile est à bout de souffle et nécessite une refondation profonde ainsi qu'un investissement massif

Cet investissement supplémentaire est évalué à 2,8Md€ par an pour 240 millions d'heures d'APA et de PCH dès 2021¹ à domicile. Investissement qui nécessitera de prendre en compte l'explosion démographique à venir puisque les besoins vont augmenter de 90% en 2050. Cet

¹ Pour rappel, le taux horaire moyen pondéré de prise charge est de 19,29€ / heure pour l'APA (non HAS) et de 17,77€ pour la PCH en France – rapport Libault (mars 2019)

